



Demande de carte vie privée vie familiale

Par **momo**, le **21/07/2011** à **16:34**

Bonjour,
depuis 3 ans j'ai des APS de 6 mois (c la 4ème), et cela pour les soins de mon fils suivi à l'hôpital Necker à Paris pour une maladie rare et chronique. Le traitement qu'il prend n'est pas disponible dans mon pays, le médecin Néphrologue l'a bien mentionné dans le rapport médical. Les rechutes que fait mon fils sont mal tolérées et peuvent entraîner des conséquences graves sur sa santé (mentionné dans le rapport). Ma question est, est-ce que je peux demander à la préfecture une carte de séjour de longue durée (plus que 6 mois), pouvez-vous m'orienter au bon chemin? Merci d'avance.

Par **momo**, le **22/07/2011** à **19:27**

bonjour, quelqu'un peut me répondre SVP?

Par **momo**, le **24/07/2011** à **00:33**

bonjour, j'attends avec impatience la réponse de quelqu'un, SVP.